



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 63345

Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le silence diplomatique accompagnant le martyre des femmes afghanes. Depuis 1996, l'Afghanistan subit la loi du régime le plus rétrograde et le plus fanatique du monde. Les femmes sont privées du droit à l'éducation, à la santé, au travail, à l'autonomie, ce qui n'existe dans aucun autre pays. Nombre d'entre elles meurent de faim, de maladie et de désespoir du fait des interdits absurdes et des humiliations que leur imposent les taliban, dont le tchadri n'est hélas que le symbole le plus voyant. Rien n'est pourtant entrepris par les pays occidentaux pour mettre fin à cette barbarie. Certes, le régime des taliban ne bénéficie pas encore d'une reconnaissance de l'Organisation des Nations unies. Mais le silence avec lequel sont accueillies les mesures discriminatoires à l'égard des femmes est de nature à conforter cet apartheid sexuel alors même que les pressions internationales pour faire cesser la culture du pavot dans ce pays ont démontré leur efficacité, et donc prouvé qu'il est possible de faire plier les taliban. Ces derniers - qui selon les observateurs ne seraient que 30 000 ou 40 000 dans un pays de 17 millions d'individus - doivent avant tout leur contrôle de 90 % de leur territoire national au soutien du Pakistan, des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite. Il s'agit là de nations avec lesquelles nous entretenons de bonnes relations, notamment le Pakistan, dont il n'est pas besoin de lui rappeler que nous l'avons équipé ces dernières années d'une centrale nucléaire, d'une centaine de Mirage III, de sept avions Atlantique, d'hélicoptères Alouette et Puma, de missiles Crotale et de sept sous-marins d'attaque équipés de missiles Exocet SM-39. On peut attendre de notre pays, dont le rayonnement diplomatique repose sur l'universalité des principes qu'il défend autant que sur son statut de membre permanent du conseil de sécurité, qu'il rompe avec son attentisme actuel pour défendre les femmes afghanes. C'est pourquoi elle lui demande quelles initiatives il entend prendre en faveur du rétablissement de la dignité humaine en Afghanistan, et en particulier comment il envisage d'amener le Pakistan à se désolidariser de l'actuel régime de Kaboul.

Texte de la réponse

La France fait part régulièrement de ses inquiétudes aux parties au conflit en Afghanistan et rappelle son profond attachement au respect des droits de l'homme et, en particulier, des droits des femmes. Elle le fait notamment au sein de l'Organisation des Nations unies et partage cet engagement avec ses partenaires de l'Union européenne. Au niveau national, les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères qui ont reçu des représentants du régime des taliban, à la demande de ces derniers, leur ont tenu, à chaque occasion, un langage particulièrement vigoureux sur ce point, destiné à leur faire comprendre que la France, comme l'ensemble de la communauté internationale, ne se contentait pas de vagues engagements pour l'avenir, mais attendait des résultats concrets rapides, qu'il s'agisse d'améliorations dans les domaines de la santé, de l'éducation ou plus largement de la condition quotidienne des Afghanes. Pour sa part, le chargé d'affaires de France en Afghanistan, en résidence à Islamabad, ne manque pas, lors de ses missions à Kaboul, d'accorder dans chacun de ses entretiens avec des dirigeants taliban une place centrale à la question du sort réservé aux femmes. C'est ainsi qu'après des entretiens avec le ministre de la santé des taliban, il a pu obtenir en 1999 la réouverture d'une section chirurgicale réservée aux femmes dans l'hôpital Maiwand de Kaboul. Le ministère des

affaires étrangères contribue par ailleurs financièrement à la réalisation par des organisations non gouvernementales de projets ayant pour objectif, direct ou indirect, d'apporter une assistance aux femmes afghanes, aussi bien dans les zones contrôlées par les taliban que par l'alliance du nord. Ainsi en est-il, en particulier, des aides accordées cette année à la réhabilitation d'hôpitaux, à Kaboul et en province, à un programme de distribution alimentaire essentiellement ciblé sur les femmes « soutien de famille » et les veuves et à un programme de santé primaire maternelle et infantile. Le Gouvernement français participe activement à l'élaboration des résolutions sur l'Afghanistan dans les différentes enceintes des Nations unies, qu'il s'agisse du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale ou de la Commission des droits de l'homme. Les résolutions du Conseil de sécurité exigent que les factions afghanes mettent un terme à la discrimination dont les femmes sont l'objet, ainsi qu'aux autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de conformer aux règles et aux normes internationalement reconnues dans ce domaine. Une résolution a aussi été adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée générale. L'Union européenne est aussi très impliquée dans la défense de ces principes. Des positions communes ont été adoptées depuis 1998, la dernière étant celle du 24 janvier 2001. L'Union appelle les factions afghanes à mettre un terme aux politiques discriminatoires, à reconnaître, à protéger et promouvoir l'égalité des droits et la dignité des hommes et des femmes, y compris l'accès aux établissements d'enseignement et aux services de santé, l'emploi, l'intégrité physique et le droit de ne pas faire l'objet d'actes d'intimidation et de harcèlement. Elle attire également leur attention sur les conséquences néfastes des politiques discriminatoires sur la fourniture effective de l'aide. Dans le cadre du groupe de soutien à l'Afghanistan, la France comme les autres membres ont systématiquement intégré dans les programmes d'aide humanitaire la prise en compte des droits spécifiques des femmes. Les agences des Nations unies et les organisations non gouvernementales humanitaires traduisent cette dimension dans leur action sur le terrain. Les autorités françaises, dans le cadre des consultations politiques bilatérales, mais aussi conjointement avec leurs partenaires européens lors de missions à Islamabad, appellent régulièrement le Pakistan à exercer son influence unique et substantielle sur les taliban pour que ces derniers se conforment aux demandes de la communauté internationale. Toutefois, en dépit de quelques rares évolutions, force est de reconnaître qu'aucune amélioration réellement significative n'a été enregistrée. De toute évidence, les droits de l'homme et, en particulier, ceux des femmes afghanes, ne pourront réellement être respectés, que lorsque la paix sera revenue, Cela implique d'obtenir des protagonistes l'application d'un cessez-le-feu et de les amener à s'engager pleinement dans un processus politique. La France, dans le cadre des Nations unies comme au sein de l'Union européenne, s'efforce d'encourager les protagonistes à aller dans cette direction.

Données clés

Auteur : [Mme Martine David](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63345

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3748

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4496